

République Française

Département de la Loire

Ville de CRAINTILLEUX



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le 20 mars, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, de la Commune de CRAINTILLEUX (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Georges THOMAS, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2025

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 14  
Présents : 11  
Procurations : 3  
Votants : 14

**Présents :**

**Délibération n° 8**

**Présents** : Georges THOMAS, Frédéric CHAUX, Lucie IMBERT, Baptiste BON, Madeleine CHATEAU, Hubert REBOURG, Pierre FOREST, Philippe GREGOIRE, Catherine BERTHERAT, Stéphanie LUIRE, Anne-Laure SEUX

**Absents excusés** : Christiane ROCHEDIX, Odile MASSON

**Absents non excusés** : /

**Secrétaire de séance** : Odile MASSON

**OBJET :**

**Affectation du résultat  
2024**

**Pouvoirs :**

**Mandants**

Christiane ROCHEDIX  
Odile MASSON  
Arnaud VASSAL

**Mandataires**

Frédéric CHAUX  
Hubert REBOURG  
Catherine BERTHERAT

LE MAIRE certifie sous sa responsabilité que le compte-rendu de cette délibération a été affiché ce jour et que la convocation des membres de l'Assemblée Municipale a été faite le 14 mars 2025, laquelle était joint le dossier des affaires inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion.

Publié sur le site internet le 28 mars 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200750-20250320-2025-08b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

INVESTISSEMENT	11 432,07 €
FONCTIONNEMENT	320 671,31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Investissement, compte 001 : excédent reporté 11 432,07 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 320 671,31 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an  
susdits

Les membres ont signé au registre

Publié sur le site internet le

Pour extrait conforme

Le Maire,



Georges THOMAS